

# OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO

Rapport annuel sur l'exercice clos le  
31 décembre 2025



**ofi invest**  
Asset Management

## **Sommaire**

Acteurs.....	3
Société de gestion.....	3
Commercialisateur.....	3
Dépositaire et conservateur.....	3
Centralisateur.....	3
Commissaire aux comptes.....	3
Informations concernant les placements et la gestion.....	4
Caractéristiques de l'OPC.....	4
Changement(s) intervenu(s) au cours de l'exercice.....	9
Changement(s) à venir.....	9
Autres informations.....	9
Rapport d'activité.....	10
Informations réglementaires.....	14
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	17
Comptes annuels.....	23
Bilan actif.....	23
Bilan passif.....	24
Compte de résultat.....	25
Annexes aux comptes annuels.....	27
Annexe d'informations périodiques SFDR.....	48

## **ACTEURS**

### **SOCIETE DE GESTION**

#### **Ofi Invest Asset Management**

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Ci-après la « Société de Gestion »

### **COMMERCIALISATEUR**

Néant.

### **DEPOSITAIRE ET CONSERVATEUR**

#### **CACEIS Bank**

Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge (France)

Adresse postale : 12, place des Etats-Unis – CS 40083 – 92549 Montrouge Cedex (France)

Ci-après le « Dépositaire »

### **CENTRALISATEUR**

#### **CACEIS Bank**

Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge (France)

### **COMMISSAIRE AUX COMPTES**

#### **Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit**

Siège social : 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine (France)

Représenté par Madame Raphaëlle ALEZRA-CABESSA

# INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

## CARACTERISTIQUES DE L'OPC

### Dénomination

Ofi Invest Multi Actions Euro.

### Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

### Classification

Actions de pays de la zone euro

### Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

### Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques								
Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures (*)	Valeur liquidative d'origine
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
I	FR0010789156	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels	Néant	Néant	100 euros
X	FR0010228221	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Réservée aux OPC et mandats de gestion gérés par la Société de Gestion	Néant	Néant	100 euros
VYV MULTI ACTION EURO	FR0013421567	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement à servir de support aux contrats d'assurance vie libellés en unités de compte	Néant	Néant	100 euros

(\*) La Société de Gestion est exonérée de l'obligation de souscrire le minimum de souscription initiale et/ou ultérieure.

## Objectif de gestion

L'OPCVM a comme objectif de procurer, sur la durée de placement minimum recommandée de cinq ans, une participation à la performance du marché action de pays de la zone euro à travers notamment la constitution d'un portefeuille de parts et actions d'OPC principalement investi dans les pays de la zone euro.

## Indicateur de référence

L'indice de référence est l'EURO STOXX dividendes nets réinvestis. L'EURO STOXX est un sous-ensemble de l'indice Stoxx Europe 600. Il est la représentation des marchés actions de la zone euro et est calculé dividendes nets réinvestis. Cet indice est disponible sur le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)

La gestion est totalement active et libre. Compte-tenu du caractère discrétionnaire de la gestion du Fonds, le Fonds n'a pas vocation à répliquer cet indicateur de référence. La performance du Fonds pourra, par conséquent, s'écarter de celle de l'indicateur de référence précité, calculé dividendes réinvestis.

L'OPCVM n'est pas un OPCVM indiciel.

## Stratégie d'investissement

### Stratégies utilisées :

L'objectif est atteint à la fois par la recherche d'opportunités et la diversification sur l'ensemble des OPC action libellés en euro et par la gestion active du Beta action.

Le Fonds sera investi à hauteur de 60% minimum en OPC action de la zone euro.

Le processus de gestion combine deux moteurs de performance que sont :

- la sélection d'OPC ;
- la construction de portefeuille.

### Univers d'investissement :

Le Fonds est principalement investi en OPC dont l'univers d'investissement est les titres de capital ou valeurs assimilées de la zone euro. Les OPC sélectionnés pourront être investis en petite, moyenne et grande capitalisation. La répartition entre les différents pays de la zone euro des actifs de l'OPCVM résulte essentiellement des conséquences de la gestion des OPC en portefeuille. L'exposition de l'OPCVM aux différentes devises dépend, d'une part, de l'exposition aux risques de change des OPC sélectionnés et, d'autre part, des décisions d'allocation géographique du gestionnaire. Elle reste accessoire et est gérée de façon discrétionnaire.

### Sélection d'OPC :

La sélection tient compte de critères quantitatifs et qualitatifs.

Les critères d'analyse sont en partie de nature quantitative :

- l'analyse historique des performances et des risques de l'OPC ;
- le contrôle des risques du gestionnaire de l'OPC ;
- l'accessibilité et la tarification.

Mais aussi de nature qualitative tels que :

- les acteurs (la Société de Gestion, le Dépositaire, les auditeurs) ;
- les moyens humains et techniques affectés à la gestion de l'OPC ;
- le processus d'investissement de l'OPC et les stratégies utilisées ;
- le reporting et la documentation légale mise à disposition.

Ces critères ne sont pas équilibrés.

#### Construction de portefeuille :

La construction du portefeuille est effectuée sur la base de travaux qualitatifs et quantitatifs avec l'adjonction d'une analyse des corrélations entre les OPC composant le portefeuille.

Cette optimisation consiste à chercher à obtenir le meilleur couple rendement-risque. Le portefeuille sera également construit en tenant compte de la phase de marché dans laquelle la Société de Gestion anticipe être et en sélectionnant les OPC correspondant le mieux à celle-ci.

Exposition action : l'exposition action est maintenue dans une fourchette de 90% à 110%.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des OPC en portefeuille.

Le Fonds sera investi en permanence à hauteur de 75% minimum dans des OPC catégorisés « Article 8 » et/ou « Article 9 » conformément au Règlement SFDR.

Les processus de gestion desdits OPC sélectionnés sont différents selon les Sociétés de Gestion, mais la sélection repose systématiquement sur une intégration de critères extra financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs : leur univers d'investissement est réduit à un nombre restreint de sociétés sélectionnées sur la base de critères de durabilité.

#### Règlementation SFDR :

##### **Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :**

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

#### Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

#### Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

#### **Actions :**

Néant.

#### **Titres de créance et instruments du marché monétaire :**

Néant.

#### **Détention d'actions et parts d'OPC :**

L'OPCVM peut détenir jusqu'à 100 % de son actif en actions ou parts d'OPCVM, de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, de FIA européens ouverts à une clientèle professionnelle, de FIA de pays tiers autorisés à la commercialisation en France et de fonds de droit étranger autorisés à la commercialisation en France.

Les actions ou parts de FIA et de fonds de droit étranger doivent respecter les quatre critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier et l'investissement dans ces instruments est limité à 30% de l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM peut être amené à investir, de manière accessoire, dans des OPC alternatifs.

Pour la gestion de sa trésorerie, le Fonds pourra investir dans des OPC monétaires à hauteur de 10% de son actif.

Les OPCVM et FIA mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par des sociétés de gestion externes et/ou par Ofi Invest Asset Management

#### Instruments dérivés :

#### **Stratégies sur les contrats financiers :**

Le gérant utilise des instruments financiers sur un marché réglementé : futures (contrat sur indice action), options (options sur indices action).

Le gérant utilise ces instruments afin d'intervenir sur les marchés pour couvrir ou exposer le portefeuille sans rechercher d'effet de levier.

L'utilisation de ces instruments se fait en complément des titres en portefeuille et dans la limite d'une fois l'actif. L'engagement ne dépassera pas 100% de l'actif de l'OPCVM.

#### Titres intégrant des dérivés :

Néant.

#### Dépôts :

Le Fonds pourra effectuer des dépôts, dans la limite de 10% de l'actif, d'une durée maximum de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit.

#### Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10 % de son actif net.

#### Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Non applicable.

## Profil de risque

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

### Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés, notamment sur le marché des actions. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants et que l'allocation du portefeuille ne soit pas optimale. La performance de l'OPCVM peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPCVM peut, en outre, avoir une performance négative.

### Risque action :

L'OPCVM étant investi en OPC actions, il comporte des risques liés à l'exposition directe ou indirecte sur ces marchés. Le risque actions correspond au risque de baisse de la valeur des actions auxquels les actifs du FCP sont exposés compte tenu des variations importantes des marchés des actions. Le FCP investit en partie dans des OPC actions de petites ou moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM pourra donc avoir le même comportement.

### Risque de perte en capital :

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ou protection. Le souscripteur est susceptible de perdre l'intégralité de son investissement initial.

### Risque de change :

Le porteur pourra être exposé, à titre accessoire, à un risque de change. Certains éléments de l'actif sont exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation de l'OPCVM ; de ce fait, l'évolution des taux de change pourra entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM, ce risque est limité à 10% de l'actif.

### Risque de taux :

Le risque de taux de l'OPCVM est indirect et accessoire et découle de ses investissements en parts d'OPC eux-mêmes exposés à ce risque. Il est induit par les variations non anticipées des taux nominaux ou des taux réels. En cas de hausse des taux d'intérêt, les cours des produits investis en taux fixes peuvent baisser, ce qui peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

### Risques de la gestion alternative :

L'OPCVM étant susceptible d'investir dans des OPC mettant en œuvre des stratégies de gestion alternative est exposé aux risques qui y sont associés, qui sont de deux types : un risque de liquidité, car certains de ces fonds ne permettent des sorties que trimestrielles et un risque de gestion car certains fonds alternatifs réalisent des opérations complexes et à levier important. Là encore, le gestionnaire sera attentif à cet aspect dans la sélection des fonds. La diversification des stratégies et du nombre de fonds réduit très significativement ces risques.

### Risque en matière de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

## Durée de placement recommandée

5 ans minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

## CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

01/04/2025 :

- Changement de méthodologie ESG : Systématique / 75% de fonds Article 8-9 / Taux de couverture ESG : 100% / Univers ISR : non applicable. ;
- Minimum d'investissement durable sur la base de l'actif net : non applicable.

01/07/2025 : concerne la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Les DIC, Prospectus et Règlement du Fonds seront mis à jour ultérieurement.

## CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

## AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

### Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : [ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com](mailto:ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com)
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : [DJ\\_Reporting-reglementaire OPC-FR@ofi-invest.com](mailto:DJ_Reporting-reglementaire OPC-FR@ofi-invest.com)



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

## RAPPORT D'ACTIVITE

### Contexte économique et financier<sup>1</sup>

#### États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après un début d'année marqué par des tensions commerciales et un shutdown<sup>2</sup> historique, l'économie américaine a confirmé sa résilience en 2025. La croissance annuelle s'établirait autour de 2,1% en moyenne annuelle, portée par la consommation des ménages aisés et des investissements privés, malgré une polarisation accrue et un marché du travail fragilisé.

La Réserve fédérale, confrontée à des pressions inédites, a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre, terminant l'année à 3,50-3,75 %, afin de soutenir l'activité dans un contexte d'inflation modérée (environ 2,7% en fin d'année).

Sur le front commercial, la politique tarifaire agressive a pesé sur la confiance, mais des accords-cadres avec le Japon et l'UE, ainsi qu'un moratoire de 90 jours sur les droits de douane, ont permis d'apaiser les tensions.

Enfin, le déficit budgétaire est resté élevé, conséquence des baisses d'impôts et des dépenses militaires prévues par le « One Big Beautiful Bill<sup>3</sup> », tandis que les anticipations pour 2026 misent sur une croissance plus modérée.

#### Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2025, la zone euro enregistrerait une croissance de 1,4 %, mais cette moyenne masque une forte fragmentation. L'Espagne a bénéficié d'une consommation robuste et du dynamisme touristique, affichant une performance supérieure à la moyenne. À l'inverse, l'Allemagne a souffert d'une industrie pénalisée par la faiblesse des exportations et la transition énergétique, tandis que l'Italie a connu une reprise plus lente. La France, quant à elle, s'est située dans une position intermédiaire, freinée par l'incertitude politique et budgétaire, accentuée par la chute du gouvernement en septembre et la dégradation de sa note souveraine par Fitch<sup>4</sup> (de AA- à A+), invoquant des déficits persistants et une fragmentation politique.

Le protectionnisme transatlantique a constitué un frein majeur : la mise en place d'un cadre tarifaire réciproque UE-États-Unis a pesé sur les exportations et retardé les projets d'investissement, en particulier dans les économies industrielles. Cette incertitude commerciale a accentué la prudence des entreprises, malgré des conditions financières redevenues accommodantes.

Sur le plan monétaire, la Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi son cycle d'assouplissement, ramenant son taux de dépôt à 2 % avant de marquer une pause au second semestre. La normalisation des prix s'est confirmée, avec une inflation sous-jacente<sup>5</sup> refluant vers 2,3–2,4 %, même si les services restent sous tension.

Enfin, la politique budgétaire s'annonce contrastée : l'Allemagne prépare un plan de relance historique (500 Md€ dès 2026), orienté vers les infrastructures, la défense et la transition énergétique, offrant un relais domestique à la demande européenne. À l'inverse, plusieurs pays, dont la France, devront composer avec des marges de manœuvre limitées et une surveillance accrue des marchés.

<sup>1</sup> Période concernée : 31 décembre 2024 – 31 décembre 2025 - Date des données chiffrées : 31 décembre 2025, sauf mention contraire - Cours de clôture, coupons et/ou dividendes réinvestis.

<sup>2</sup> Paralysie partielle ou totale du gouvernement fédéral due à un blocage du vote du budget par le Congrès avant le début de l'année fiscale (le 1er octobre).

<sup>3</sup> Projet de loi budgétaire américain, adopté dans le cadre de la reconstruction législative de Donald Trump en juillet 2025.

<sup>4</sup> Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Il attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

<sup>5</sup> Mesure de l'inflation qui exclut les prix les plus volatils, généralement ceux de l'énergie et des produits alimentaires, afin de mieux refléter la tendance de fond des prix.

## Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025.

- La Banque centrale européenne (BCE) a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, portant le taux de dépôt à 2,0% le 5 juin 2025, puis a marqué une pause le reste de l'année.
- La Réserve fédérale américaine (Fed) a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre 2025, ramenant la fourchette à 3,50 – 3,75 % en décembre. Une croissance résiliente, et une inflation\* toujours relativement élevée incite la Fed à une certaine prudence en 2026.
- La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux de taux de repo de 1,50% à 1,40% et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier.
- La Banque du Japon a continué son resserrement monétaire : relèvement du taux directeur à 0,50% en janvier 2025, puis nouvelle hausse à 0,75 % en décembre.

## Taux longs<sup>6</sup>

Aux États-Unis, le rendement du bon du Trésor à 10 ans a reculé d'environ 40 points de base sur l'année pour s'établir à 4,16% fin décembre, contre près de 4,56% en début d'année. Ce mouvement s'explique par des anticipations de croissance et d'inflation plus modérées, qui ont conduit la Fed à abaisser ses taux, bien que de manière moins rapide et moins marquée que la BCE. Les incertitudes liées aux politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump, ainsi que ses pressions récurrentes pour des taux plus bas, ont également pesé sur les taux longs.

En Allemagne, la tendance a été inverse : le rendement du Bund à 10 ans est passé de 2,36% à 2,85% sur l'année. Cette hausse reflète les annonces d'un plan de relance ambitieux du nouveau chancelier Friedrich Merz, pour un montant de 500 milliards d'euros. Ces perspectives ont soutenu les taux allemands malgré la fin du cycle d'assouplissement de la BCE.

En France, les tensions politiques et les inquiétudes budgétaires ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans s'est rapproché de 3,60% fin décembre, avec un spread<sup>7</sup> vis-à-vis du Bund proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse traduit la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

## Crédit<sup>8</sup>

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité<sup>9</sup> persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solides performances sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement<sup>10</sup> avec une performance de 12% à fin décembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité<sup>11</sup> (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate) a affiché une performance plus modérée de 10,30% à fin décembre 2025. Durant l'année, les spreads de crédit<sup>12</sup> se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »<sup>13</sup> et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéficiaires.

<sup>6</sup> Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

<sup>7</sup> Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

<sup>8</sup> Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

<sup>9</sup> Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

<sup>10</sup> Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

<sup>11</sup> Les obligations, moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

<sup>12</sup> Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque

<sup>13</sup> Nom donné par Donald Trump au 2 avril 2025, date à laquelle il a lancé une politique tarifaire massive pour « libérer » l'industrie américaine.

## Actions<sup>14</sup>

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle.

Aux États-Unis, les marchés ont retrouvé des couleurs grâce à des résultats solides et à la vague d'investissements dans l'IA (350 Md\$), propulsant la technologie en tête des performances malgré des prises de bénéfices en fin d'année. Le S&P 500 termine à +17,9% (dividendes nets réinvestis en devises locales).

En Europe, les mouvements de flux en défaveur du marché américain et le plan de relance allemand ont soutenu les secteurs cycliques et bancaires. L'Eurostoxx 50 clôture l'année avec une performance robuste de +21,2% (dividendes nets réinvestis), malgré des révisions à la baisse des prévisions des entreprises liées à la faiblesse du dollar.

Le Japon s'est hissé à la deuxième place du classement avec une performance de +26,2% (Indice Nikkei 225 dividendes nets réinvestis en devises locales), porté par l'élection de Sanae Takaichi et un programme ambitieux de relance, dans un contexte inédit de hausse des taux directeurs.

Les marchés émergents ont également brillé et occupent la première place, portés par l'Asie. La Chine signe une deuxième année de rebond (Indice Hang Seng +32,5% dividendes nets réinvestis en devises locales), soutenue par une politique pro-business et l'essor technologique. Hors Chine, l'Asie bénéficie de la dynamique de la chaîne de valeur de l'IA (Corée, Taïwan) et de la diversification industrielle (Vietnam).

## Politique de gestion

L'année 2025 a été marquée par une forte volatilité sur les marchés financiers, tout en offrant un environnement globalement favorable aux actifs risqués. Le premier trimestre s'est caractérisé par une résilience notable des marchés européens, soutenus par les secteurs du luxe, de la technologie industrielle et par l'adoption du plan d'investissement allemand dans la défense et les infrastructures. Dans le même temps, Wall Street corrigeait sous l'effet des interrogations sur les valorisations liées à l'intelligence artificielle, renforçant les divergences transatlantiques. Au deuxième trimestre, l'apaisement progressif des tensions commerciales et le ralentissement de l'inflation américaine ont permis un rebond significatif des grandes places européennes, tandis que les indices américains S&P 500 et Nasdaq renouaient avec des sommets.

L'été a toutefois été marqué par une recrudescence du risque politique en Europe, en particulier en France, ainsi que par des hésitations persistantes autour des droits de douane américains. Si les marchés ont évolué de manière contrastée en juillet et août, le mois de septembre s'est révélé nettement plus porteur grâce à la révision en hausse des prévisions de croissance de la Banque centrale européenne (BCE) et à la résistance de l'économie mondiale. En fin d'année, les résultats d'entreprises meilleurs qu'attendu en octobre ont contribué à soutenir les marchés avant une période de consolidation en novembre, pénalisée par les doutes persistants autour de l'intelligence artificielle. Malgré un mois de décembre relativement atone aux États-Unis, l'Europe a terminé l'année sur une dynamique positive, portée par la défense, les banques et les valeurs cycliques.

Au niveau de la gestion, l'année a été rythmée par une série de décisions tactiques. La stratégie a consisté à renforcer de manière répétée l'exposition au secteur bancaire via des contrats futures, notamment en février, avril et juillet. Ces positions ont généré une contribution positive régulière à la performance et ont été partiellement allégées à partir d'octobre. Le portefeuille a également été progressivement orienté vers le style Value au cours du second semestre, avec l'introduction de fonds tels que M&G European Strategic Value et Amundi MSCI EMU Value Factor. En parallèle, l'exposition aux petites capitalisations a été réduite au premier trimestre avant une réexposition sélective aux mid caps, dont les dynamiques se sont normalisées durant l'été.

---

<sup>14</sup> Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

La performance annuelle reflète les grands mouvements de marché. Le début d'année a été excellent, porté par une allocation centrale en hausse de plus de 6 % en janvier, puis une surperformance du style Value en février. Le mois de mars a connu un net repli, en particulier sur les valeurs de croissance, pénalisées par les doutes sur l'intelligence artificielle. Avril et mai ont ensuite marqué un retour de la performance, notamment grâce aux mid caps et aux stratégies quantitatives, tandis que le mois de juin a été affecté par le biais ESG du portefeuille, limitant l'exposition aux valeurs énergétiques alors en forte progression. L'été a présenté un profil contrasté : juillet et août ont confirmé la domination du style Value, tandis que septembre s'est révélé particulièrement porteur avec une contribution significative des valeurs cycliques et des paris tactiques. Le dernier trimestre a poursuivi cette dynamique : octobre a bénéficié de bons résultats d'entreprises, novembre a été marqué par une consolidation plus marquée des titres de croissance, et décembre a vu une nouvelle surperformance du style Value, porté par les secteurs financiers et industriels.

Sur le plan du risque, l'année a été dominée par une forte dispersion entre secteurs et styles. Le biais ESG du portefeuille, lié à son caractère Article 8, a limité l'exposition à certains secteurs en forte hausse comme l'énergie. Par ailleurs, la sensibilité aux évolutions de la politique commerciale américaine et aux incertitudes politiques européennes a constitué un facteur déterminant dans la gestion de l'exposition.

En matière de positionnement et de perspectives, le Fonds entend conserver un biais tactique en faveur des banques tant que la pentification des courbes de taux et la solidité des bilans continuent de soutenir le secteur et d'alimenter un potentiel de fusions-acquisitions. Le portefeuille conserve son biais Value, avec une sélectivité renforcée sur les valeurs liées à l'intelligence artificielle et aux semi-conducteurs pour les valeurs de Croissance. Enfin, les mid caps continueront de faire l'objet d'une approche opportuniste, les flux s'améliorant progressivement mais demeurant sensibles à l'environnement politique et macroéconomique européen.

### Performances<sup>15</sup> :

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la performance du Fonds a été de 22,04% pour la part I, de 21,42% pour la part VYV Multi Action Euro et de 22,14% pour la part X contre 24,25% pour son indice de référence (EURO STOXX dividendes nets réinvestis.).

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest Multi Actions Euro PART I	FR0010789156	31/12/2024	31/12/2025	22,04%	24,25%	276,89 €	337,92 €
Ofi Invest Multi Actions Euro PART VYV MULTI ACTION EURO	FR0013421567	31/12/2024	31/12/2025	21,42%	24,25%	137,20 €	166,59 €
Ofi Invest Multi Actions Euro PART X	FR0010228221	31/12/2024	31/12/2025	22,14%	24,25%	249,52 €	304,76 €

### Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO	OPC	FR0010653618	OFI INV MARCHE MON X	11 002 019,79	11 345 534,59
OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO	OPC	FR0007045604	Ofi Invest ISR Valeu	2 903 727,16	
OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO	OPC	BE0948484184	DPAM INV B EQ EU CF		2 266 867,24
OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO	OPC	IE00B53QG562	iShares Core MSCI EM	1 781 296,92	1 833 832,45
OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO	OPC	FR0010889857	AMPL PRIC POWER IC		1 630 814,08
OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO	OPC	FR0000003998	LZD EQUITY SRI PC		1 497 336,41
OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO	OPC	FR0013517299	Echiquier Climate &		1 438 289,00
OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO	OPC	LU1797811236	MG-EUR ST VA-EURCIA	1 430 508,36	
OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO	OPC	LU1480591871	THEAM Quant Eq Euroz	1 193 680,74	
OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO	OPC	LU1240329117	Inv Euro Eq CC		1 036 380,00

<sup>15</sup> Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### Politique de vote

La politique menée par la Société de Gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Critères ESG

La Société de Gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

### Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle de l'engagement.

### Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31/12/2025, Ofi Invest Multi Actions Euro n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

### Informations relatives à l'ESMA

#### Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

#### Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Néant.
- Taux : Néant.
- Crédit : Néant.
- Actions – CFD : Néant.
- Commodities : Néant.

#### Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : **3 829 200 euros**
- Options : Néant.

#### Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

## Informations relatives aux rémunérations

### Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Partie quantitative :

#### **Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :**

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 344 personnes (\*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2025 s'est élevé à 41 036 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 30 736 000 euros, soit 75% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 10 300 000 euros (\*\*), soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2025.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2025, 2 593 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2025), 13 511 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 71 personnes au 31 décembre 2025).

(\* Effectif présent au 31 décembre 2025)

(\*\* Bonus 2025 versé en février 2026)

# OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO

Rapport du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels clos le 31 décembre 2025



**ofi invest**  
Asset Management

# **OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO**

Rapport du commissaire aux comptes sur  
les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2025**

**OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT  
127-129, quai du Président Roosevelt  
92130 Issy-les-Moulineaux

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.  
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672  
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-  
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

## **OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2*

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

*Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier*

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

## OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Raphaëlle Alezra-Cabessa



2026.05.11 10:22:16 +02:00

## Bilan Actif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-	-
<b>Titres financiers</b>	<b>35 674 389,13</b>	<b>30 774 714,59</b>
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>35 551 689,13</b>	<b>30 772 314,59</b>
OPCVM	35 551 689,13	30 772 314,59
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
<b>Dépôts (F)</b>	-	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>122 700,00</b>	<b>2 400,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Prêts (I)</b>	-	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>35 674 389,13</b>	<b>30 774 714,59</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>607 209,06</b>	<b>276 539,06</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>30 039,58</b>	<b>144 376,57</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)</b>	<b>637 248,64</b>	<b>420 915,63</b>
<b>Total Actif I+II</b>	<b>36 311 637,77</b>	<b>31 195 630,22</b>

(\*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## Bilan Passif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	29 635 523,93	29 335 385,21
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	6 516 905,57	1 845 494,33
<b>Capitaux propres</b>	<b>36 152 429,50</b>	<b>31 180 879,54</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>36 152 429,50</b>	<b>31 180 879,54</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>122 700,00</b>	<b>2 400,00</b>
<b>Emprunts (C)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D</b>	<b>122 700,00</b>	<b>2 400,00</b>
<b>Autres passifs :</b>		
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>36 484,59</b>	<b>12 325,36</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>23,68</b>	<b>25,32</b>
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>36 508,27</b>	<b>12 350,68</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>36 311 637,77</b>	<b>31 195 630,22</b>

(\*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

## Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	20 576,63	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	25 576,00	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	13 602,82	7 888,78
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>59 755,45</b>	<b>7 888,78</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-1,43	-39,16
<b>Sous-total Charges sur opérations financières</b>	<b>-1,43</b>	<b>-39,16</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>59 754,02</b>	<b>7 849,62</b>
<b>Autres produits :</b>	<b>2 710,14</b>	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	2 710,14	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
<b>Autres charges :</b>	<b>-135 914,21</b>	<b>-146 460,93</b>
Frais de gestion de la société de gestion	-135 914,21	-146 460,93
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-133 204,07</b>	<b>-146 460,93</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B</b>	<b>-73 450,05</b>	<b>-138 611,31</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>4 752,11</b>	<b>9 026,30</b>
<b>Sous-total Revenus nets I = C+D</b>	<b>-68 697,94</b>	<b>-129 585,01</b>

## Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus et moins-values réalisées	2 701 840,77	5 593 157,06
Frais de transactions externes et frais de cession	-6 450,21	-13 511,96
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
<b>Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>2 695 390,56</b>	<b>5 579 645,10</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-92 749,95</b>	<b>-1 730 174,40</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F</b>	<b>2 602 640,61</b>	<b>3 849 470,70</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	4 357 969,03	-2 422 375,42
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	3,07	-1,72
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
<b>Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)</b>	<b>4 357 972,10</b>	<b>-2 422 377,14</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>-375 009,20</b>	<b>547 985,78</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H</b>	<b>3 982 962,90</b>	<b>-1 874 391,36</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>6 516 905,57</b>	<b>1 845 494,33</b>

## ANNEXE

### RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La gestion du produit est active et discrétionnaire. La stratégie d'investissement se décline en deux étapes clés :

- i) La sélection d'OPC effectuées sur la base de travaux qualitatifs (acteurs, moyens humains et techniques affectés à la gestion des OPC, processus d'investissement et stratégies utilisées, reporting et documentation légale mise à disposition) et quantitatifs (analyse des performances et des risques de l'OPC, contrôle des risques du gestionnaire, accessibilité, tarification),
- ii) La construction de portefeuille qui vise à constituer une combinaison d'OPC optimale sur la base d'une analyse des corrélations entre les OPC du portefeuille, de la recherche du meilleur couple rendement risque et en fonction de la phase de marché dans laquelle la société de gestion anticipe d'être.

Le Fonds sera investi en permanence à hauteur de 75% minimum dans des OPC catégorisés « Article 8 » et/ou « Article 9 » conformément au Règlement SFDR.

Description des principales catégories d'instruments financiers dans lesquelles le produit peut investir : Le produit est investi jusqu'à 100 % de son actif en actions ou parts d'OPCVM, de FIA européens, de FIA de pays tiers autorisés à la commercialisation en France et de fonds de droit étranger autorisés à la commercialisation en France, gérés par des sociétés de gestion externes et/ou par Ofi Invest Asset Management. Les actions ou parts de FIA et de fonds de droit étranger doivent respecter les quatre critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier et l'investissement dans ces instruments est limité à 30% de l'actif net du produit.

Les classes d'actifs sous-jacentes des OPC visés sont les titres de capital ou valeurs assimilées de la zone euro, y compris des actions de petites, moyennes et grandes capitalisations. Le produit est constitué, en conséquence, à hauteur de 60 % minimum d'OPC action de la zone euro. La répartition entre les différents pays de la zone euro des actifs du produit résulte essentiellement des conséquences de la gestion des OPC en portefeuille. L'exposition de l'OPCVM aux différentes devises dépend, d'une part, de l'exposition aux risques de change des OPC sélectionnés et, d'autre part, des décisions d'allocation géographique du gestionnaire. Elle reste accessoire et est gérée de façon discrétionnaire.

Pour la gestion de sa trésorerie, le produit pourra néanmoins investir dans des OPC monétaires à hauteur de 10% de son actif. Le produit peut intervenir sur des contrats financiers (futures et options) négociés sur les marchés réglementés dans un but de couverture et d'exposition au risque action dans la limite de l'engagement maximal d'une fois son actif, sans rechercher d'effet de levier. L'exposition au marché action est maintenue dans une fourchette de 90% à 110%

Indicateur de référence : L'indice de référence est l'EURO STOXX dividendes nets réinvestis. L'EURO STOXX est un sous-ensemble de l'indice STOXX Europe 600. Il est la représentation des marchés actions de la zone euro. Cet indice est disponible sur le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com). L'OPCVM n'est pas un OPCVM indiciel. Néanmoins, à titre d'information, la performance du fonds pourra être comparée a posteriori à l'indice précité.

## Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
<b>Actif net</b>					
en EUR	36 152 429,50	31 180 879,54	53 158 937,17	180 894 533,43	428 428 614,30
<b>Nombre de titres</b>					
Catégorie de parts X	2 534,0000	27 534,0000	147 129,0000	831 872,0000	1 797 661,0000
Catégorie de parts I	95 533,0390	77 798,0000	59 356,0000	47 577,0000	30 503,0000
Catégorie de parts VYV MULTI ACTIONS EURO	18 589,6090	20 177,9670	24 693,6210	20 301,6670	8 853,9120
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
Catégorie de parts X en EUR	304,76	249,52	234,46	201,87	233,27
Catégorie de parts I en EUR	337,92	276,89	260,41	224,43	259,59
Catégorie de parts VYV MULTI ACTIONS EURO en EUR	166,59	137,20	129,81	112,58	131,04
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie de parts X en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV MULTI ACTIONS EURO en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie de parts X en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV MULTI ACTIONS EURO en EUR	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
Catégorie de parts X en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV MULTI ACTIONS EURO en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
Catégorie de parts X en EUR	21,68	30,05	49,42	21,69	33,22
Catégorie de parts I en EUR	23,81	33,11	54,70	23,93	36,75
Catégorie de parts VYV MULTI ACTIONS EURO en EUR	10,99	15,65	26,63	11,36	17,82

## Règles et méthodes comptables

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de Bourse de PARIS (calendrier officiel d'Euronext Paris SA), à l'exception les jours fériés légaux, en France.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

## Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

### Instruments financiers

#### Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

#### Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture. (En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé). Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché.

Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- La cotation d'un contributeur ;
- Une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs ;
- Un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux ;
- Etc.

#### Instruments du marché monétaire

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché

quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

#### Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la Société de Gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **OPC et fonds d'investissement :**

Les parts ou actions d'OPC et fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

#### **Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier**

##### Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

##### Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*  
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*  
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

#### **Acquisitions et cessions temporaires de titres**

Non applicable.

#### **Dépôts**

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

#### **Devises**

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

#### **Description des engagements hors-bilan**

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

#### **Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes**

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC gérés par la Société de Gestion ne peut être supérieur à :

- 0,53 % TTC pour la catégorie de parts I ;
- 0,53 % TTC pour la catégorie de parts X ;
- 1,10 % TTC pour la catégorie de parts VYV MULTI ACTION EURO.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

### Frais indirects maximums facturés à l'OPC

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais de gestion fixes ne dépassera pas 6,00 % TTC sur la base de l'actif net.

Les rétrocessions éventuellement perçues des OPC sur lesquels l'OPC investit lui seront reversées.

### Description de la méthode de calcul des rétrocessions

Les rétrocessions à recevoir sont provisionnées dans les comptes de l'OPC à chaque valorisation.

La provision est calculée pour chaque OPC sous-jacent, sur la base de son encours valorisé et de son taux de rétrocession inscrit dans la convention de placement, signée entre la société de gestion du fonds et la société de gestion de l'OPC sous-jacent.

Les rétrocessions sont reversées trimestriellement à l'OPC après règlement des rétrocessions facturées aux sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

### Affectation des sommes distribuables

#### Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

#### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées.

### Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

### Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

### Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

### Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

## Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>31 180 879,54</b>	<b>53 158 937,17</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	9 484 619,77	8 074 680,37
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-11 492 982,42	-33 071 394,65
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-73 450,05	-138 611,31
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 695 390,56	5 579 645,10
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	4 357 972,10	-2 422 377,14
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>36 152 429,50</b>	<b>31 180 879,54</b>

## Souscriptions rachats

<b>Catégorie de parts X</b>	
Parts émises	-
Parts rachetées	25 000,0000
<b>Catégorie de parts I</b>	
Parts émises	26 238,6070
Parts rachetées	8 503,5680
<b>Catégorie de parts VYV MULTI ACTIONS EURO</b>	
Parts émises	9 270,7720
Parts rachetées	10 859,1300

## Commissions

<b>Catégorie de parts X</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie de parts I</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie de parts VYV MULTI ACTIONS EURO</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## Caractéristiques des différentes catégories de parts

### FR0010228221 - OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO X

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation  
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation

### FR0010789156 - OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO I

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation  
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation

### FR0013421567 - OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO VYV MULTI ACTIONS EURO

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation  
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Autres pays			
		+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	3 829	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>3 829</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

## Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	30	-	-	-	30
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-	0
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>NA</b>	-	-	-	<b>30</b>

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	30	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle	0-3 mois	3 mois-1 an	1-3 ans	3-5 ans	>5 ans
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>30</b>	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise	USD			
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>0</b>	-	-	-

## Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	-	-	-

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	30	
<i>CACEIS Bank</i>	30	

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		0
CACEIS Bank		0

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds		Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>				
FR0007045604 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST VALEURS EURO IC <i>France</i>		<i>Actions</i>	<i>EUR</i>	4 954
LU1480591871 <i>BNP PARIBAS</i>	THEAM Quant Equity Eurozone GURU I EUR Cap <i>Luxembourg</i>		<i>Actions</i>	<i>EUR</i>	4 728
LU1616921232 <i>ELEVA CAPITAL</i>	Eleva UCITS Fund - Fonds Eleva Euroland Selection I (EUR) ac <i>Luxembourg</i>		<i>Actions</i>	<i>EUR</i>	3 776
FR0010339481 <i>ALLIANZ GLOBAL INVESTORS</i>	ALLIANZ VALEURS DURABLES SI.IC 3DEC <i>France</i>		<i>Actions</i>	<i>EUR</i>	3 548
FR0010842385 <i>LA BANQUE POSTALE</i>	TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR I <i>France</i>		<i>Actions</i>	<i>EUR</i>	3 178
FR0010653618 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X <i>France</i>		<i>Monétaire</i>	<i>EUR</i>	2 451
LU0165074823 <i>HSBC GAM</i>	HSBC GLB INVT - EUROLAND VALUE IC <i>Luxembourg</i>		<i>Actions</i>	<i>EUR</i>	2 114
LU2017788832 <i>EXANE</i>	Exane Funds 2 Exane Equity Select Focus Euro A <i>Luxembourg</i>		<i>Actions</i>	<i>EUR</i>	1 686
LU1797811236 <i>M AND G</i>	MG LUX EUROPEAN STRATEGIC VALUE-EUR CI A <i>Luxembourg</i>		<i>Actions</i>	<i>EUR</i>	1 589
FR0000003998 <i>LAZARD FRERES GESTION</i>	LAZARD EQUITY SRI PC <i>France</i>		<i>Actions</i>	<i>EUR</i>	1 165
LU1240329117 <i>INVESCO MANAGEMENT</i>	INVESCO EURO EQ-C ACC EUR <i>Luxembourg</i>		<i>Actions</i>	<i>EUR</i>	1 157
FR0010889857 <i>AMPLEGEST</i>	AMPLEGEST PRICING POWER IC <i>France</i>		<i>Actions</i>	<i>EUR</i>	1 087
FR0013185055 <i>ODDO MERITEN AM</i>	METROPOLE EURO SRI E <i>France</i>		<i>Actions</i>	<i>EUR</i>	921

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion (suite)

Code ISIN	Dénomination du Fonds		Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>				
FR0010838607 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST ESG MID CAPS EURO I <i>France</i>		<i>Actions</i>	<i>EUR</i>	843
FR0010298596 <i>MONETA AM</i>	MONETA MULTI CAPS <i>France</i>		<i>Actions</i>	<i>EUR</i>	813
LU1598690169 <i>AMUNDI AM</i>	Lyxor Index Fund - Lyxor MSCI EMU Value (DR) UCITS ETF Dist <i>Luxembourg</i>		<i>Actions</i>	<i>EUR</i>	778
LU0905713201 <i>CHAHINE CAPITAL</i>	Digital Funds Stars Europe D Inc <i>Luxembourg</i>		<i>Actions</i>	<i>EUR</i>	764
<b>Total</b>					<b>35 552</b>

## Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2025
<b>Créances</b>	
Provision pour rétrocession des frais de gestion à recevoir	12 904,92
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	395 470,90
Souscriptions à recevoir	198 833,24
<b>Total créances</b>	<b>607 209,06</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-16 783,31
Rachats à payer	-19 590,88
Autre	-110,40 <sup>(1)</sup>
<b>Total dettes</b>	<b>-36 484,59</b>
<b>Total</b>	<b>570 724,47</b>

(1) Provision pour frais RTO

## Frais de gestion

<b>Catégorie de parts X</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,28
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	60,41
<b>Catégorie de parts I</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	2 345,16
<b>Catégorie de parts VYV MULTI ACTIONS EURO</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,86
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	304,57

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
<b>Total</b>	<b>-</b>

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				

## Autres informations (suite)

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
FRO010838607	OFI INVEST ESG MID CAPS EURO I	31,00	27 184,73	842 726,63
FRO010653618	OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X	2 137,00	1 146,7864	2 450 682,54
FRO007045604	OFI INVEST VALEURS EURO IC	194,00	25 535,51	4 953 888,94
	<i>Sous-total</i>			<i>8 247 298,11</i>

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Catégorie de parts X</b>		
<b>Revenus nets</b>	<b>-623,30</b>	<b>-19 918,63</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-623,30</b>	<b>-19 918,63</b>
Report à nouveau	-	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-623,30</b>	<b>-19 918,63</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-623,30	-19 918,63
<b>Total</b>	<b>-623,30</b>	<b>-19 918,63</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
<b>Catégorie de parts I</b>		
<b>Revenus nets</b>	<b>-49 014,21</b>	<b>-82 377,72</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-49 014,21</b>	<b>-82 377,72</b>
Report à nouveau	-	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-49 014,21</b>	<b>-82 377,72</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-49 014,21	-82 377,72
<b>Total</b>	<b>-49 014,21</b>	<b>-82 377,72</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
<b>Catégorie de parts VYV MULTI ACTIONS EURO</b>		
<b>Revenus nets</b>	<b>-19 060,43</b>	<b>-27 288,66</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-19 060,43</b>	<b>-27 288,66</b>
Report à nouveau	-	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-19 060,43</b>	<b>-27 288,66</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-19 060,43	-27 288,66
<b>Total</b>	<b>-19 060,43</b>	<b>-27 288,66</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Catégorie de parts X</b>		
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>55 568,56</b>	<b>847 468,58</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>55 568,56</b>	<b>847 468,58</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>55 568,56</b>	<b>847 468,58</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	55 568,56	847 468,58
<b>Total</b>	<b>55 568,56</b>	<b>847 468,58</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
<b>Catégorie de parts I</b>		
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>2 323 680,78</b>	<b>2 658 869,96</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>2 323 680,78</b>	<b>2 658 869,96</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>2 323 680,78</b>	<b>2 658 869,96</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	2 323 680,78	2 658 869,96
<b>Total</b>	<b>2 323 680,78</b>	<b>2 658 869,96</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
<b>Catégorie de parts VYV MULTI ACTIONS EURO</b>		
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>223 391,27</b>	<b>343 132,16</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>223 391,27</b>	<b>343 132,16</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>223 391,27</b>	<b>343 132,16</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	223 391,27	343 132,16
<b>Total</b>	<b>223 391,27</b>	<b>343 132,16</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>				-	-
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations convertibles en actions</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Titres de créances</b>				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>				<b>35 551 689,13</b>	<b>98,34</b>
<i>OPCVM</i>				<i>35 551 689,13</i>	<i>98,34</i>
ALLIANZ VALEURS DURABLES SI.IC 3DEC	Finance/Assurance	EUR	7 590,00	3 547 641,90	9,81
AMPLEGEST PRICING POWER IC	Finance/Assurance	EUR	3 354,00	1 087 467,42	3,01
Digital Funds Stars Europe D Inc	Finance/Assurance	EUR	2 902,00	763 632,28	2,11
Eleva UCITS Fund - Fonds Eleva Euroland Selection I (EUR) ac	Finance/Assurance	EUR	1 727,00	3 775 981,88	10,44
Exane Funds 2 Exane Equity Select Focus Euro A	Finance/Assurance	EUR	9 075,00	1 686 044,25	4,66
HSBC GLB INVT - EUROLAND VALUE IC	Finance/Assurance	EUR	23 100,00	2 113 811,70	5,85
INVESCO EURO EQ-C ACC EUR	Finance/Assurance	EUR	24 663,00	1 157 187,96	3,20
LAZARD EQUITY SRI PC	Finance/Assurance	EUR	373,00	1 165 307,95	3,22
Lyxor Index Fund - Lyxor MSCI EMU Value (DR) UCITS ETF Dist	Finance/Assurance	EUR	4 600,00	778 412,00	2,15
METROPOLE EURO SRI E	Finance/Assurance	EUR	2 200,00	921 140,00	2,55
MG LUX EUROPEAN STRATEGIC VALUE-EUR CI A	Finance/Assurance	EUR	73 239,00	1 588 810,25	4,39
MONETA MULTI CAPS	Finance/Assurance	EUR	1 793,00	812 856,55	2,25
OFI INVEST ESG MID CAPS EURO I	Finance/Assurance	EUR	31,00	842 726,63	2,33
OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X	Finance/Assurance	EUR	2 137,00	2 450 682,54	6,78
OFI INVEST VALEURS EURO IC	Finance/Assurance	EUR	194,00	4 953 888,94	13,70
THEAM Quant Equity Eurozone GURU I EUR Cap	Finance/Assurance	EUR	19 437,00	4 727 855,88	13,08
TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR I	Finance/Assurance	EUR	100,00	3 178 241,00	8,79
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
<b>Dépôts</b>				-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>				-	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
<b>Prêts</b>				-	-
<b>Emprunts</b>				-	-
<b>Autres actifs éligibles</b>				-	-
<b>Autres passifs éligibles</b>				-	-
<b>Total</b>				<b>35 551 689,13</b>	<b>98,34</b>

## L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-				

### L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
<i><b>Futures</b></i>				
DOW JONES BANKS	200	97 600,00	-	2 661 000,00
EURO STOXX 50	20	25 100,00	-	1 168 200,00
<i><b>Sous-Total Futures</b></i>		<i><b>122 700,00</b></i>	-	<i><b>3 829 200,00</b></i>
<b>Total Actions</b>		<b>122 700,00</b>	-	<b>3 829 200,00</b>
<b>Taux d'intérêts</b>				
<b>Total Taux d'intérêts</b>			-	-
<b>Change</b>				
<b>Total Change</b>			-	-

## L'inventaire des instruments financiers à terme (suite)

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

## L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-				

## L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

## Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	35 551 689,13
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	122 700,00
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-122 700,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	637 248,64
Autres passifs (-)	-36 508,27
Passifs de financement (-)	-
<b>Total = actif net</b>	<b>36 152 429,50</b>

# OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO

Annexe d'informations périodiques SFDR sur  
l'exercice clos le 31 décembre 2025



**ofi invest**  
Asset Management

## Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
Ofi Invest Multi Actions Euro

Identifiant d'entité juridique :  
969500XZHAX6ETKT0W35

# Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_\_ %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_\_% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest Multi Actions Euro (ci-après le « **Fonds** ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des OPC qui intègrent des critères extra-financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs. En effet, le Fonds investit dans des OPC actions de la zone euro catégorisés selon la réglementation SFDR.

L'univers ISR de comparaison est cohérent avec l'indicateur de référence du Fonds

### ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Fonds a changé de méthodologie ESG le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et a été délabélisé.

Au **31 décembre 2025**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

• **Le pourcentage d'OPC catégorisés « Article 8 » ou « Article 9 »** selon la réglementation SFDR : **97.8%**.

En outre, le Compartiment a respecté les politiques résumées dans le document intitulé “Politique d’investissement – Exclusions sectorielles et normatives”, disponible à l’adresse : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives\\_ofi-invest-AM.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf), y compris les exclusions applicables aux indices alignés sur l’Accord de Paris (PAB), conformément aux lignes directrices de l’ESMA relatives aux dénominations des fonds utilisant des termes liés à l’ESG ou à la durabilité.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d’affirmer qu’il n’y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Pour plus d’informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l’annexe précontractuelle du Fonds.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Au **31 décembre 2024**, la performance de l’indicateur de durabilité permettant de mesurer l’atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds est la suivante :

• **Le pourcentage d’OPC catégorisés « Article 8 » ou « Article 9 »** selon la réglementation SFDR : **98.6%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d’affirmer qu’il n’y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Au **29 décembre 2023**, le tableau ci-dessous reprend la part des OPC notés de A à E conformément à la méthode propriétaire de la Société de gestion au sein du portefeuille :

Note ESG	% du Portefeuille
A	7.55%
B	25.18%
C	32.53%
D	19.04%
E	2.54%

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d’affirmer qu’il n’y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Les indicateurs ci-dessus n’ont pas fait l’objet d’une certification par un auditeur ni d’un examen par un tiers indépendant

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n’ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d’investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non applicable.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’Homme ? Description détaillée :*

Non applicable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d’investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l’homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la proportion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

En raison de sa stratégie d'investissement visant l'investissement dans des OPC Article 8 ou Article 9 SFDR, le Fonds n'a pas pris en considération les principales incidences sur les facteurs de durabilité.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au **31 décembre 2025**, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Actif	Secteur	Poids	Pays
OFI INVEST VALEURS EURO IC		13,93%	EDRAM
THEAM QNT EQ EUROZONE GURU-I		13,30%	Luxembourg
ELEVA EUROLAND SELECTION I ACC EUR		10,61%	Luxembourg
ALLIANZ VALEURS DURABLES - IC		9,98%	France
TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR - I		8,94%	France
OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X		6,89%	France
HSBC GLIN EUROLAND VALUE - IC		5,95%	Luxembourg
EXANE EQUITY SELECT FOCUS EURO - A		4,74%	Luxembourg
M&G EUROPEAN STRATEGIC VALUE CI EU		4,47%	Luxembourg
LAZARD EQUITY SRI-PC		3,28%	France
INVESCO EURO EQUITY FUND C EUR ACC		3,25%	Luxembourg
AMPEGEST PRICP POWER IC		3,06%	France
ODDO BHF METROPOLE EURO SRI - E EU		2,59%	France
OFI INVEST ESG MID CAPS EURO I		2,37%	
MONETA MULTI CAPS C		2,29%	France

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



investissements dans des actifs spécifiques.

### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?

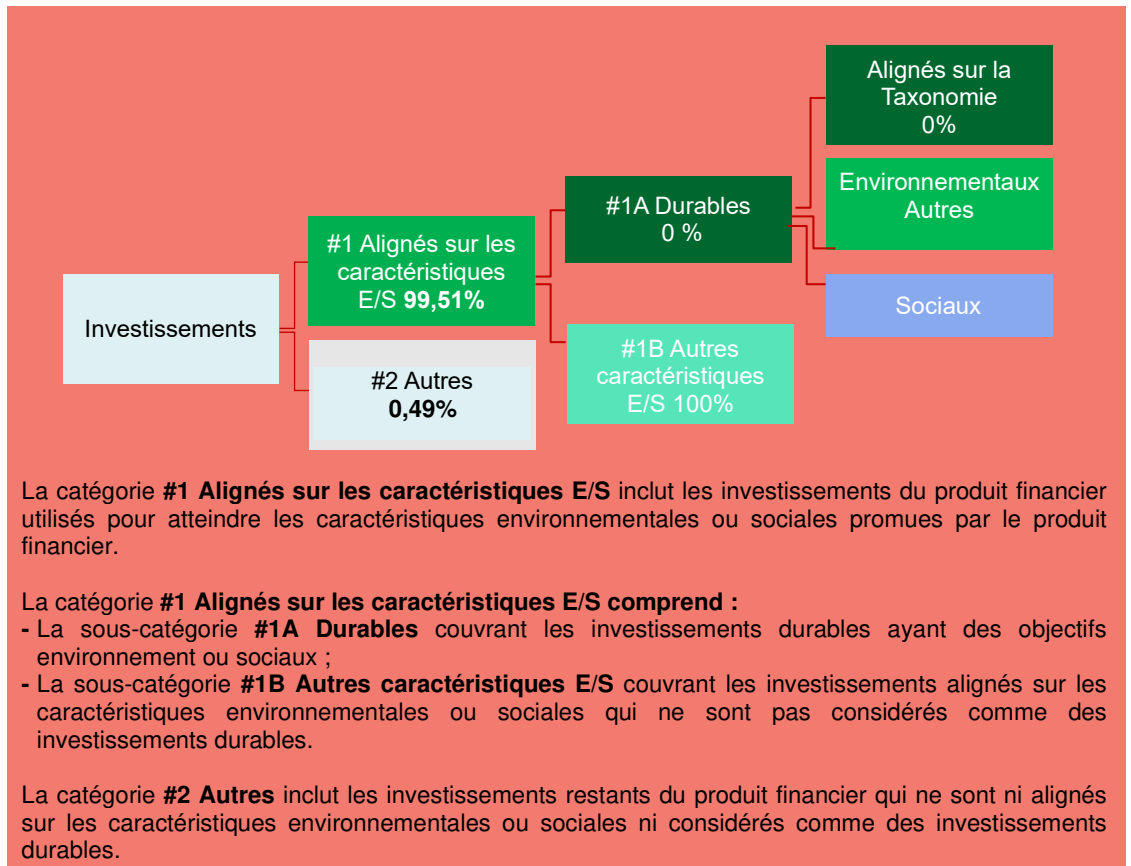
Au **31 décembre 2025**, le Fonds a **99,51%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **0,49%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **0%** de liquidités ;
- **0,49%** de dérivés ;
- **0%** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 75% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 25% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, constitué de liquidités, de produits dérivés ou d'OPC non-ESG dont 10% maximum en liquidités et produits dérivés..



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Au **31 décembre 2025**, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	Sous secteurs
Autre	
Finance	
Finance	Marchés financiers
L'exploration. l'exploitation minière. extraction. production. Traitement. Stockage. raffinage ou distribution. y compris les transports. stockage et échange. des combustibles fossiles	



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est nulle.

#### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

Oui

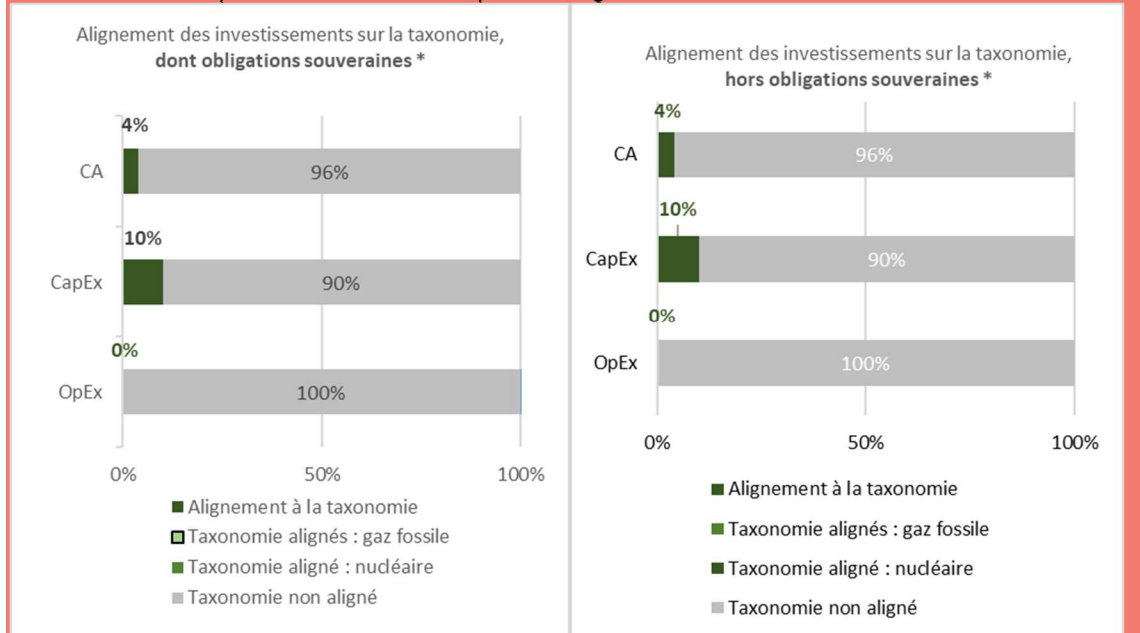
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

Non

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au **31 décembre 2025**, les données relatives à l'évolution du pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE ne sont pas disponibles pour la période précédente.



Le symbole représente des investissements durable ayant

un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Non applicable.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- d'OPC non-ESG..

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

#### ● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

#### ● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

#### ● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

#### ● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.